

Publié le 29 septembre 2017

Les Outre-mer ne seront pas concernés par la baisse des APL

Grâce à la mobilisation de la Fédération des Epl, les Outre-mer seront épargnés par la baisse significative des loyers des bailleurs sociaux. Cette information a été confirmée à la Fédération dans le cadre de ses rendez-vous réguliers par le directeur de cabinet de la ministre des Outre-mer le 26 septembre.



Le sujet avait déjà été porté par la Fédération des Epl lors de son dernier rendez-vous avec le conseiller outre-mer du [Premier ministre](#) le 19 septembre.

La Fédération des Epl se félicite de cette décision dans des territoires où les besoins sont considérables avec **85 % de la population éligible au logement social** et où les récentes catastrophes climatiques ont sensiblement impactés les opérateurs locaux.

La Fédération poursuit le même objectif pour l'ensemble du territoire hexagonal car le choc de l'offre ne doit pas passer par une baisse de loyer, qui aurait immédiatement un impact sur l'autofinancement des organismes de logement social.

Lire le communiqué de presse : [Logement : le nécessaire choc de l'offre passe par d'autres voies que les loyers](#)

Enfin, la Fédération des Epl se mobilise avec ses adhérents pour faire des propositions concrètes et d'effet immédiat aux **Assises de l'outre-mer** qui seront lancées le 4 octobre à Paris et profiter de cette opportunité offerte pour enfin coller aux réalités du terrain, dans tous les domaines : investissements publics et privés, aménagement urbain et immobilier, eau, déchets, énergie, transports, etc.

Nous vous donnons rendez-vous le 10 octobre à Bordeaux pour discuter de ces sujets majeurs et faire vos propositions lors de la matinée consacrée au foncier et à l'équipement des territoires ultramarins, en ouverture du **Congrès national des Epl**.



Toutes les informations sur le Congrès des Epl : lesepl.fr/congres